

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

Séance du 19 Juillet 2023

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt trois

Et le dix-neuf juillet

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Présents

Date de la convocation :

13/07/2023

J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - H. JAUBERT - P. PORTE - S. REBUFFAT
S. AELVOET - B. BERTRAND - R. BENEJEAN - M. DUMAS
J. CHUECOS - F. CHEILAN - A. RATTIER - A. JOUBERT - C. UHL

Date d'affichage :

13/07/2023

Objet de la délibération 39-2023

Transfert partiel du prêt et des équipements liés à la compétence assainissement et pluvial

Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. NOËL-GAMET à J. HAAS-FALANGA
V. LEVEQUE à H. JAUBERT
S. LEBELLE à C. ONTIVEROS
J. DELCOURT à G. MOURGUES
M. SOLER à F. BLARQUEZ
JL. CLOEZ à A. RATTIER
N. LIGNY à M. AUGIER

Absent(s) excusé(s)

A. VASAÏ

Christian ONTIVEROS a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Hugo JAUBERT

Dans le cadre du transfert des compétences de l'eau, de l'assainissement et du pluvial à l'intercommunalité, il convient de transférer également un emprunt contracté par la commune de Cabannes. Ce transfert doit s'effectuer vers la Communauté d'Agglomération Terre de Provence et la Régie des eaux.

Le contrat de prêt n°40246 a été souscrit en octobre 2015 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour 1 000 000 € afin de réaliser :

- Le pôle intergénérationnel
- Le busage d'un fossé pour éviter le déversement par temps d'orage d'effluents à ciel ouvert,
- La réalisation d'un bassin d'orage en amont de la station d'épuration pour stocker les eaux usées et les eaux de pluie dans l'attente de leur traitement.

Le capital restant dû (CRD) de cet emprunt est de 750 000 € au 1^{er} janvier 2023 qui se répartit comme suit selon les équipements concernés :

- Pôle Intergénérationnel : 403 038.64 €
- Busage et bassin d'orage : 346 961.36 €

Au terme d'un accord tripartite entre la Commune de Cabannes, la régie des eaux et Terre de Provence Agglomération, le CRD de 346 961.36 € correspondant au busage et au bassin d'orage sera réparti à 50-50 entre la Régie des eaux et TPA en raison du caractère mixte de ces équipements (assainissement et pluvial, Cabannes étant la seule Commune avec un réseau unitaire). Les dépenses liées à la gestion de ces ouvrages (entretien, maintenance, frais d'énergie pour le refoulement des eaux du bassin) ne seront plus assurées par la Commune de Cabannes et suivront la même répartition que celle du CRD.

De plus, ce transfert entraîne la mise à disposition des éléments d'actifs de la ville, qu'il convient de formaliser par le procès-verbal tripartite annexé à la présente délibération.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2023

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie des eaux du 27 juin 2023

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article I : D'APPROUVER ce transfert partiel du contrat de prêt n°40246 pour un CRD au 1^{er} janvier 2023 de 346 961.36 € à répartir pour moitié entre la Régie des Eaux et Terre de Provence Agglomération,

Article II : DE PRECISER que les échéances, en capital de cet emprunt, payées par la commune depuis le 1^{er} janvier 2023 seront remboursées pour moitié par TPA et pour autre moitié par la Régie des Eaux,

Article III : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents avec l'établissement bancaire, le PV de mise à disposition annexé et ceux nécessaires à l'application de la présente délibération.

VOTE

Pour :

G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL – M. AUGIER
F. BLARQUEZ - M. NOËL-GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT
S. AELVOET - B. BERTRAND - R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LEBELLE – J. DELCOURT
J. CHUECOS - M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER – JL. CLOEZ – A. JOUBERT – N. LIGNY
C. UHL

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gilles MOURGUES



Le secrétaire de séance,
Christian ONTIVEROS

